

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mardi 20 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 14 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	34

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DU VERGER Laurence, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, FERRAND Benoît, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERIE Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 8 (CHARRIER Isabelle donne pouvoir à BERGERET Pierre, CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à KALITA Matthieu, ESSAYAN Martine donne pouvoir à Laurence DU VERGER, HUSSON Serge à BOURGOGNON Henri, MEJAT Yves à JOLY Franck-Alain, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, VERNET Cédric à RANC Julien)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 1 (CONTREL Nathalie)

Le secrétariat a été assuré par : PARENTHOEN Yannick

Objet : Adoption des tarifs municipaux 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D2020-103 du 16 décembre 2020 adoptant les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources humaines, Finances, Numérique, Affaires générales et Vie économique du 8 juin 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230628-D2023-40-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Considérant le document joint proposant les tarifs municipaux concernant les domaines suivants :

- Mise à disposition de salles communales ;
- Mise à disposition de salles de l'Espace culturel L'Atrium ;
- Domaine funéraire ;
- Abonnements et autres services de la Médiathèque ;
- Utilisation des équipements sportifs communaux ;
- Encarts publicitaires.

Considérant que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **FIXE** les tarifs municipaux applicables au 1^{er} septembre 2023, conformément au document annexé à la présente délibération ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré par : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 20 juin 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **28 JUIN 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **28 JUIN 2023**



Pascal CHARMOT

Maire de Tassin la Demi-Lune

Yannick PARENTHOEN

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230628-D2023-40-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2023

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville
Place Hippolyte Péragut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46

Service Population

Tarifs municipaux - Location salles communales *

1. Grille tarifaire - Mise à disposition salles communales

	Tassilunois				Non Tassilunois			
	Association à but non lucratif Organisme de droit public Syndicats professionnel * Une gratuité est autorisée chaque année pour cette catégorie		Personnes privées Organismes de droit privé Autres		Association à but non lucratif Organisme de droit public		Personnes privées Organismes de droit privé Autres	
	Demi journée	Journée	Demi journée	Journée	Demi journée	Journée	Demi journée	Journée
Espace Jules Ferry								
Salle de réunion 59 m² 36 personnes	70 €	140 €	70 €	140 €	105 €	210 €	140 €	280 €
Salle des familles 165 m² 160 personnes 2 frigos, 1 maintien au chaud, 1 lave-vaisselle	130 €	260 €	130 €	260 €	195 €	390 €	260 €	520 €
Salle de réunion + salle des familles 224 m² 196 personnes 2 frigos, 1 maintien au chaud, 1 lave-vaisselle	170 €	340 €	170 €	340 €	255 €	510 €	340 €	680 €
Salle des clubs 159 m² 80 personnes 1 frigo, 1 maintien au chaud	110 €	220 €	110 €	220 €	165 €	330 €	220 €	440 €
Espace Leclerc								
Demande des associations prioritaires								
Salle Lamartine 30 m² - 19 personnes	gratuit		35 €	70 €	50 €	100 €	70 €	140 €
Salle Baudelaire 43 m² - 19 personnes			70 €	140 €	105 €	210 €	140 €	280 €
Salle Balzac 30 m² - 19 personnes			90 €	180 €	135 €	270 €	180 €	360 €
Salle Pagnol 59 m² - 40 personnes								
Salle Molière 100 m² - 70 personnes								
Orangerie								
Salle de l'Orangerie 19 personnes 1 frigo	50 €	100 €	50 €	100 €	75 €	150 €	100 €	200 €
Salles de quartier								
Salle Foch	180 €	360 €	180 €	360 €	270 €	540 €	360 €	720 €
Salle Maison de la Cité - Constellation	gratuit		35 €	70 €	50 €	100 €	70 €	140 €
Salle Pont d'Alai- 12 personnes			35 €	70 €	50 €	100 €	70 €	140 €

-Accès aux salles mises à disposition est gratuit durant l'installation, le rangement et le nettoyage dans la limite de 3 heures maximum et sous réserve de disponibilité de la salle au créneau demandé
-La mise à disposition des salles communales est gratuite pour les réunions familiales liées à un décès

2. Grille tarifaire - Cautions

	Tarifs
Caution - Ménage	50 €
Caution - Moyens d'accès (clés ou badges)	75 €

Service Population - Etat civil

Tarifs municipaux - Domaine Funéraire

1. Grille tarifaire - Concessions

Durée	Tarifs TTC		
	Au m ²	Concession 2 m ²	Concession 4 m ²
15 ans	160 €	320 €	640 €
30 ans	360 €	720 €	1 440 €
50 ans	890 €	1 780 €	3 560 €

2. Grille Tarifaire - Colombarium

	Tarifs TTC
Durée	1 case
15 ans	480 €
30 ans	1 100 €

3. Grille tarifaire - Cavurnes

Durée	Prix au m ² pour une concession "cavurne"
15 ans	160 €
30 ans	360 €
50 ans	890 €

4. Grille tarifaire - Prestations diverses

	Tarifs TTC
Séjour en caveau provisoire par jour et par cercueil	15 €
Vacation funéraire (délibération du 4 février 2009)	20 €
Caveau d'occasion 2 m ²	500 €
Caveau d'occaion 4 m ²	900 €
Caveau d'occasion 6 m ²	1 300 €



Service Espace culturel L'Atrium

Tarifs municipaux - Location de salles de l'Espace culturel L'Atrium *

* Les tarifs sont indiqués TTC, en euros

Pour toutes les locations, une caution est demandée : dépôt d'un chèque de caution de 2000€ pour la salle Marivaux, 1000€ pour la salle Chopin, 500 € pour la salle Darnas, 250€ pour la galerie Forestier

**1. Grille tarifaire location salles Espace culturel L'Atrium
Pour spectacles, conférences, réunions, cocktails, salons, congrès**

SALLES MISE A DISPOSITION	Par "service" de 4h ****		Par heure supplémentaire		Forfait technique ****	Forfait sécurité OBLIGATOIRE	Supplément tarif de nuit (après 23h)	Supplément forfaitaire (Dimanche)	Supplément heure dépassée *
	Plein tarif	Tarif réduit**	Plein tarif	Tarif réduit*					
SALLE MARIVAUX (Capacité 500 places assises avec gradin 420 places, loge, office, hall et bar compris)	864 €	432 €	312 €	156 €	300€/jour	30€/heure par personnel nécessaire *****	150€/heures	360 €	480€/heure
SALLE CHOPIN (139 places, office, hall bar)	324 €	162 €	114 €	51 €					180€/heure
SALLE DARNAS (99 places)	138 €	69 €	48 €	24 €					
GALERIE ROGER FORESTIER (100 places)	138 €	69 €	48 €	24 €					

* Les occupants des salles s'engagent à occuper la salle conformément aux horaires indiqués en amont au service Espace culturel L'Atrium et indiqués dans la convention de mise à disposition. Si le service Espace culturel L'Atrium constate que l'occupation dépasse les horaires fixés, l'occupant se verra appliqué ce tarif en complément du tarif dû pour son occupation (**heure dépassée - heure facturée**).

** Le tarif réduit s'applique exclusivement aux associations tassinoises créées depuis plus de deux ans

*** En cas d'utilisation d'une même salle plusieurs jours, un minimum de deux services par jour sera facturé (hors cas de répétition, de montage et de démontage)

**** Forfait technique OBLIGATOIRE : pour tout événement de type "spectacle" en salle Marivaux ou pour la tenue d'une régie lumière et/ou son en salle Chopin le forfait technique sera facturé

***** Forfait sécurité :

1* Applicable en cas de nécessité d'avoir un agent SSIAP 1 (agent des services de sécurité incendie)

2* Applicable en cas de nécessité d'avoir un agent de sécurité (ADS) pour la surveillance du parking (événement de plus de 300 personnes)

2. Grille tarifaire salles pour les expositions (de 4 à 8 jours)

SALLES MISE A DISPOSITION	Plein tarif	Tarif réduit*
SALLE DARNAS (99 places)	65 €	30 €
GALERIE ROGER FORESTIER (100 places)	65 €	30 €

* Le tarif réduit s'applique aux artistes résidant sur la Commune de Tassin la Demi-Lune

Le tarif est fixé pour une **journée**

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230628-D2023-40-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2023



Service de la Médiathèque

Tarifs municipaux - Médiathèque

1. Grille tarifaire - Abonnement au service de la Médiathèque

Abonnement annuel	MEDIATHEQUE	MEDIATHEQUE
	Résidents à Tassin la Demi-Lune	Non- résidents à Tassin la Demi-Lune
Adulte	12 €	18 €
Adulte non imposable (a)	10 €	13 €
18 - 25 ans et étudiant (b)	10 €	13 €
Enfant (0 - 17 ans) (c)	gratuit	7 €
Collectivité (d)	gratuit	pas de prêt
Abonnement découverte de 3 mois	MEDIATHEQUE	MEDIATHEQUE
	Résidents à Tassin la Demi-Lune	Non- résidents à Tassin la Demi-Lune
Tout public	Gratuit	Non concerné
Justificatifs : (a) Adulte non imposable : sur présentation du dernier avis d'imposition (b) Etudiant 18-25 ans : sur présentation d'une carte d'étudiant ou d'une attestation scolaire (c) Enfant 0-17 ans : sur présentation d'une carte d'identité ou du livret de famille (d) Collectivités : pour les établissements situés sur le territoire communal (crèche, établissement scolaire notamment) sur demande écrite annuelle de l'organisme. La demande doit désigner nominativement un ou des interlocuteurs et présenter la carte d'identité de ou des interlocuteurs.		

2, Grille tarifaire - Autres services de la Médiathèque

Renouvellement de carte perdue	5 €
Pénalité de retard par carte et par semaine	2 €
Vente de documents retirés des collections :	
<i>Beaux livres</i>	5 €
<i>Autres documents</i>	2 €
Services et actions diverses :	
<i>Impressions de l'Espace public numérique dans la limite de 2 impressions par utilisateur</i>	Gratuit
<i>Photocopie à usage privé de documents de la médiathèque dans la limite de 10 par utilisateur</i>	0,10 € par unité
<i>Actions de médiation culturelle</i>	Gratuit

Service des Sports

Tarifs municipaux - Equipements sportifs

1. Grille tarifaire - par équipements sportifs (aire de jeux, terrain de foot, dojo, salle d'arme, boulodrome,...)

Tarif par équipement sportif dans les Installations sportives suivantes	Tassin la Demi-Lune (siège ou activité régulière sur la Commune)		Hors Tassin la Demi-Lune	
	Comités d'entreprise, associations d'entreprises, organismes privés	Associations, ligues, fédérations sportives, les écoles élémentaires et maternelles *	Comités d'entreprise, associations d'entreprises, organismes privés	Associations, ligues, fédérations sportives, les écoles élémentaires et maternelles *
Stade Dubot (à l'heure)	20 €	<p align="center">Gratuité</p> <p align="center"><i>Sauf pour l'organisation d'une manifestation non sportive (loto, repas dansant, brocante musicale etc.) (application dans ce cas des tarifs prévus pour les associations non tassilunoises</i></p>	30 €	10 €
Stade du Sauze, hors courts de tennis (à l'heure)	20 €		30 €	10 €
Stade Basset (à l'heure)	20 €		30 €	10 €
Stade Bouliste (à la 1/2 journée)	220 €		330 €	150 €
Gymnase des Genetières (à l'heure)	40 €		50 €	20 €
Gymnase des Croisettes (à l'heure)	40 €		50 €	20 €

2. Grille tarifaire complémentaire Lorsque l'installation sportive est utilisée en autonomie

Objets-prestations concernés	Tarif
Badge perdu	5 €
Nettoyage des locaux en cas de constat du non respect des obligations de nettoyage (confère convention)	21 €/heure
Matériels manquants, détérioré	Coût du remplacement
Forfait sécurité (si nécessité d'un SIAP lors d'une manifestation)	30 €/heure

3. Affiche sponsors au sein des installations sportives (pour les associations utilisatrices)

Objet	Tarif
Affichage ponctuel	Gratuit (valorisation : forfait de 50€/emplacement utilisé au cours de la saison sportive)
Affichage permanent valable pour la saison sportive <i>(Délibération n°2016-12 du 23 mars 2016)</i>	Valable pour un parrainage de 1 000 € minimum Redevance emplacement - (5€ x nombre de mois d'occupation) + 5% des avantages et profits



Service Communication - Manager centre Ville

Tarifs municipaux - Publication municipales

1, Grille tarifaire - Encarts publicitaires dans les parutions municipales

Format	Tarifs - 1 parution	Tarifs - 2 parutions	Tarifs - 3 parutions	Tarifs - 4 parutions	Tarifs - 5 parutions
1 page - 235 x 195 mm	800 €	1600 €	2160 €	2720 €	3200 €
1/2 page - 235 x 95 mm	400 €	800 €	1080 €	1360 €	1600 €
1/4 page 115 x 95 mm	250 €	500 €	675 €	850 €	1000 €

Les réductions suivantes sont **appliquées** directement dans la grille tarifaire :

- Une réduction de 10% est accordée à l'annonceur réservant 3 parutions,
- Une réduction de 15% est accordée à l'annonceur réservant 4 parutions,
- Une réduction de 20% est accordée à l'annonceur réservant 5 parutions.

2. Grille tarifaire - Encarts publicitaires dans la plaquette de l'Espace Culturel L'Atrium

Format	Tarifs HT	Tarifs TTC
1 page	800 €	960 €
1/2 page	400 €	480 €
1/4 page	250 €	300 €

La plaquette de l'Espace Culturel L'Atrium est publiée une fois par an et présente la programmation culturelle annuelle de l'Espace culturel L'Atrium